

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Les Relais Assistants Maternels (RAM) sont des structures fixes ou itinérantes, encadrées par des professionnels de la petite enfance, ouverts aux parents, enfants, assistants maternels, employés à domicile, candidats à l'agrément et travaillant sur plusieurs thématiques. La communauté de communes de l'Isle Crémieu propose actuellement quatre relais Assistants Maternels regroupés en deux pôles :

- Pôle Crémieu / 04 74 90 94 42 / ram@cc-isle-cremieu.fr
- Pôle Tignieu-Jameyzieu / 04 78 58 88 40 / ram.tignieu@cc-isle-cremieu.fr

Nous accompagnons les parents et futurs parents pour :

- une recherche de mode de garde individuel/collectif pour leur enfant
- une liste actualisée des disponibilités des assistants maternels agréés sur la communauté de communes de l'Isle Crémieu
- des informations, des conseils et un accompagnement dans votre rôle d'employeur (contrat de travail, déclaration PAJEMPLOI,...)
- un accueil, une écoute de vos besoins et de vos craintes concernant l'accueil de votre enfant
- un espace ressource au travers des soirées à thème, matinées porte ouverte, ou ateliers d'éveil

Pour les enfants avec leurs parents ou sous la responsabilité de leur assistant(e)s maternel(le)s, le relais propose :

- un espace de découvertes, de rencontres, de partages avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s et employés à domicile lors des temps collectifs encadrés par l'animatrice
- des ateliers d'éveils avec d'autres enfants accompagnés de leurs parents

Nous accompagnons les assistant(e)s maternel(le)s, employés à domicile et candidats à l'agrément pour :

- des renseignements sur les conditions d'agrèments, les droits et devoirs de salarié
- une information sur la législation en cours : contrats de travail, convention collective,...
- un accueil, une écoute, un soutien concernant vos questions et/ou vos difficultés rencontrées dans votre profession
- un accompagnement à la professionnalisation au travers de la formation continue, des soirées à thèmes et différentes actions collectives
- transmettre vos places disponibles au relais afin de faciliter la mise en relation de l'offre et la demande
- participer aux temps collectifs avec les enfants accueillis
- des rencontres et des échanges sur vos expériences et pratiques avec d'autres professionnels

DEFINITION des temps collectifs :

Les temps collectifs s'adressent aux assistant(e) maternel(le)s, aux employé(e)s à domicile et aux enfants accueillis sous leurs responsabilités (0-3ans) du territoire de la CCIC, en accord avec les parents employeurs. Ils sont gratuits, sur la base du volontariat & sur inscription.

OBJECTIFS :

- pour l'enfant : favoriser l'éveil dans un espace adapté/ contribuer à la socialisation sous l'œil rassurant de leur assistant maternel
- pour l'assistant(e) maternel(le) : rompre l'isolement/ échanger sur sa pratique et ses savoir-faire professionnels